ÎLE DE BRÉHAT
ENEZ-VRIAD

AVIS

DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

……

Permis d'aménager portant sur la création de la signalétique touristique de l'île :

Remplacement de la signalétique directionnelle piétonne et cyclable existante, implantation de panneaux « relais-informations-services » et interprétation pour information des visiteurs

……

Par arrêté du 24 juillet 2023, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une mise à disposition portant sur la demande de permis d'aménager n° PA 02201623A0005 formulée par la COMMUNE de l'ILE DE BREHAT sur la création de la signalétique touristique de l'île :

La mise à disposition du public se déroulera **du lundi 21 août 2023 (9h00) au lundi 04 septembre 2023 (16h00),** soit pendant 15 jours consécutifs.

A la mairie :

- Les lundis, mardis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Les mercredis et jeudis : de 9h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre de recueil des observations en mairie ou les communiquer via l'adresse internet :

autorisation-urbanisme@mairie-brehat.fr.

À l'issue de la mise à disposition, le service instructeur en établit le bilan. Celui-ci sera annexé à la décision de la demande de permis d'aménager.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au service urbanisme de la mairie.